

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE  
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES  
DE L'AIRE TOULONNAISE**

**NUMERO**

De la délibération

**1860**

**OBJET**

de la délibération

**EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

Autorisation du  
Président ou son  
représentant à signer le  
marché de gestion de  
l'Installation de  
Stockage des Déchets  
Inertes (ISDI) de  
Manjastre

**SEANCE PUBLIQUE DU : MERCREDI 28 FEVRIER 2024 à 9h30.**

Délibération prise conformément à l'Ordre du Jour.

Le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux du SITOMAT - Chemin  
Gaëtan Gastaldo - 83200 Toulon, régulièrement convoqué en date du 23  
février 2024 en conformité avec le Code Général des Collectivités  
Territoriales, et sous la présidence de :

Monsieur Gilles VINCENT

**Présents :** René CASTELL - Patrick BOUBEKER - Robert BERTI - Jean-Luc  
GRANET - Jean TEYSSIER - Ange MUSSO - Bernard MARTINEZ - Jean-Luc  
VITRANT - Patrick MARTINELLI - Albert TANGUY - Robert BENEVENTI -  
Anne-Marie METAL - Chrystelle GOHARD

**Absents ou excusés :** Hélène BILL - Christine SINQUIN - Luc de SAINT  
SERVIN - Philippe LEONELLI - Michel LE DARD - Jean PLENAT

Délégués en exercice	20
Quorum	11
Présents	14
Absents ou excusés	6
Procuration(s)	0

Monsieur Albert TANGUY

Est désigné à l'unanimité des présents : Secrétaire de séance

AR Prefecture

083-258300953-20240228-1860-DE  
Reçu le 28/02/2024

MONSIEUR LE VICE PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ AUX MARCHES PUBLICS DONNE LECTURE DE L'EXPOSÉ SUIVANT

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

La Commission Mixte réunie le 21 février 2024 a donné un avis favorable au dossier qui vous est présenté.

Par délibération n°1845 du 31 janvier 2023, le Comité Syndical a autorisé le Président à résilier le marché conclu avec la société PROPOLYS pour la gestion de l'ISDI de Manjastre, suite à un recours gracieux engagé par le Préfet du Var demandant de relancer la procédure d'attribution de ce marché, celle ayant conclu à sa signature étant considérée comme entachée d'illégalité.

Une nouvelle procédure d'appel d'offres a ainsi été relancée.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, les prestations étant réglées par l'application d'un bordereau des prix unitaires aux quantités réellement exécutées. Le marché est conclu pour une période initiale prenant fin le 8 novembre 2024, susceptible d'être renouvelée trois fois maximum par période d'un an. Cela permet de caler ce nouveau marché sur les autres marchés de gestion du site de Manjastre.

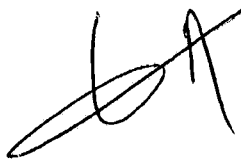
La Commission d'Appel d'Offres, réunie en séance le 28 février 2024, préalablement au présent Comité Syndical, a classé en n°1 la société PROPOLYS, laquelle a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement précisés dans le règlement de la consultation.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir :

- 1- Adopter l'exposé qui précède
- 2- Autoriser le Président, ou son représentant, à signer le marché de gestion de l'ISDI de Manjastre avec la société PROPOLYS,
- 3- Dire que les crédits correspondants sont et seront inscrits aux Budgets 2024 et suivants à l'article 611 de la section de fonctionnement.

CET EXPOSÉ MIS AUX VOIX EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur Albert TANGUY  
Secrétaire de séance



Monsieur Gilles VINCENT  
Président du SITTO MAT  
Vice-Président de la Métropole TPM  
Maire de Saint-Mandrier

